

CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 07 FÉVRIER 2023

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe Alpy.

Conseillers communaux présents :

ALPY	Philippe	Х
BARTHET	Nicolas	Proc. à F. VUILLAUME
BECHLER	Florence	X
BOURGEOIS	Alexandre	X
BOUVERET	Gilles	X
BRESSAND	Laetitia	X
CHRETIEN	André	X
GROS	Cédric	Proc. à L.VUILLEMIN
JEANNIN	Danielle	Proc. à A.CHRETIEN
LEPEULE	Jacqueline	X
MARMIER	Angélique	Proc. à P.ALPY
PARIS	Marine	X
PAULIN	Joëlle	X
POULIN	Hélène	X
TROUTTET	Bruno	X
VIENNET	Marie Madeleine	Proc. à J.LEPEULE
VUILLAUME	Fabien	X
VUILLEMIN	Adeline	Proc. à F.BECHLER
VUILLEMIN	Laurent	Х

Secrétaire de séance : sur proposition du maire le conseil élit André Chretien.

Ordre du jour :

1/ Assemblée :

Approbation du dernier compte rendu

- Ouverture de la commission de délégation de service publique
- Modification de la délégation du conseil municipal au maire

2/ Finances:

- Attribution de subvention exceptionnelle APPMA de Frasne
- Acquisition d'un tracteur tondeuse
- Convention exploitation ONF/Commune
- Attribution de prestation d'assistance à la mise en place d'une DSP Petite Enfance, Périscolaire et Extra-scolaire
- Délégation du Service Public Petite Enfance, Périscolaire et Extra-scolaire: Principe de délégation du service public
- Attribution de prestation d'assistance à la mise en place d'une DSP Petite Enfance, Périscolaire et Extra-scolaire
- Tarification cuisine salle des fêtes/animation

3/ <u>Urbanisme</u>: Dossier en cours

4/ Intercommunalité :

- Convention pour entretien / RNR des tourbières de Frasne-Bouverans
- Avis sur le SCoT du Pays du Haut-Doubs
- Approbation de la convention type de rétrocession de voirie et réseaux dans le patrimoine communal suite à aménagement de lotissement

5/ Travaux

 Convention avec le SYDED relative à l'extension du réseau Basse Tension de distribution publique d'électricité au 14 rue de la gare

6/ Foncier:

- Convention de mise à disposition EPF / Commune de Frasne opération 734 : Centre de vacances RATP
- Avenant n°3 à la convention opérationnelle Prolongation de portage de l'Opération 290 Acquisition de la Maison Rouget.

7/ Petite ville de demain :

Convention cadre pour la revitalisation de la commune de Frasne

8/ Questions diverses

Le maire propose de modifier l'ordre du jour ainsi :

- Ajout de deux dossiers sur table portant sur le renforcement électrique de la rue de l'étang et de la rue du lhotaud :
- Retirer un dossier : avis sur le SCoT du Pays du Haut-Doubs ;
- Modifier un dossier portant sur la convention de mise à disposition EPF/Commune de Frasne – opération 734 : centre de vacances RATP.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'objection à modifier l'ordre du jour : la séance commence.

1/ Assemblée:

Approbation du compte-rendu :

Le compte rendu du 21 Novembre 2022 est approuvé avec 18 votes pour et 1 abstention d'Hélène Poulin.

Le compte-rendu du 07 Décembre 2022 est approuvé avec 18 votes pour et 1 abstention d'Hélène Poulin.

• Affaire n°1 : Ouverture et Élection des membres titulaires de la commission de délégation de service publique

Le Maire rappelle que pour les communes de moins de 3 500 habitants la composition de la commission est : le maire ainsi que 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus. Le Maire propose la liste suivante pour les membres titulaires : André Chretien, Florence Bechler, Gilles Bouveret.

Après le passage de chaque conseiller à l'urne, Le conseil municipal élit cette liste avec 18 votes pour et 1 bulletin blanc.

• Affaire n°2 : Élection des membres suppléants de la commission de délégation de service publique

Le Maire rappelle que pour les communes de moins de 3 500 habitants la composition de la commission est : le maire ainsi que 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus. Le Maire propose la liste suivante pour les membres suppléants : Laetitia Bressand, Bruno Trouttet, Nicolas Barthet.

Après le passage de chaque conseiller à l'urne, Le conseil municipal élit cette liste à l'unanimité.

• Affaire n°3 : Modification de la délégation du conseil municipal au maire

Le maire propose de rajouter la délégation ci-dessous du conseil municipal au maire : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics procédure MAPA de travaux d'un montant inférieur à 5 000€ HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2/ Finances:

• Affaire n°4: Attribution de subvention exceptionnelle APPMA de Frasne

Le maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'APPMA de Frasne pour le ré-empoissonnement de l'étang.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°5 : Acquisition d'un tracteur tondeuse

Le maire informe que le changement du tracteur tondeuse doit intervenir pour que l'équipe municipale soit opérationnel cet été. Il informe également de la pénurie de stock en France c'est pourquoi la commune a pu obtenir uniquement 2 offres. Le maire propose de retenir l'offre de UNIVERT pour un montant de 33 927.09€ HT, tva et frais de livraison en sus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°6: Convention exploitation ONF/Commune

Le Conseil Municipal de Frasne donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicea), pour un volume prévisionnel annuel de 850 m³.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

• Affaire n°7: Délégation du Service Public Petite Enfance, Périscolaire et Extrascolaire: Principe de délégation du service public

Afin de conserver une gestion optimisée des services petite enfance, périscolaire et extrascolaire, tant sur les aspects fonctionnels que financiers, il est proposé au conseil municipal d'en confier l'exploitation à un seul prestataire dans le cadre d'un contrat unique de délégation de service public de type « affermage ».

Le conseil municipal approuve avec 18 votes pour et 1 vote contre d'Hélène Poulin.

• Affaire n°8 : Attribution de prestation d'assistance à la mise en place d'une DSP Petite Enfance, Périscolaire et Extra-scolaire

Le maire propose de retenir l'offre du cabinet KPMG pour la mise en place d'une DSP allant de la rédaction de la consultation jusqu'à l'installation du futur attributaire, l'offre est d'un montant de 9 500€ HT.

Le conseil municipal approuve avec 18 votes pour et 1 vote contre d'Hélène Poulin.

Affaire n°9 : Tarification cuisine salle des fêtes/animation

Le Maire propose de fixer une tarification pour la location de la cuisine de la salle des fêtes pour un tarif de 60 € la journée et 30€ la demi-journée. Le conseil municipal approuve avec 18 votes pour et 1 vote contre d'Hélène Poulin.

3/ Urbanisme

Bruno Trouttet présente les dossiers traités par la commission urbanisme depuis le dernier conseil municipal.

4/ Intercommunalité:

Affaire n°10: Convention pour entretien / RNR des tourbières de Frasne-Bouverans
Le maire propose la convention en pièce jointe, la seule modification porte sur le
représentant du GAEC qui a changé suite à un départ en retraite.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°11 : Approbation de la convention type de rétrocession de voirie et réseaux dans le patrimoine communal suite à aménagement de lotissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 442-7 relatif au dossier de demande de permis d'aménager et l'article R 442-8 relatif à la convention prévoyant le transfert des voies, des réseaux humides et des espaces communs des lotissements une fois les travaux achevés,

VU la délibération de la CFD le 25 octobre 2022 adoptant les termes de la présente convention type de transfert

Il est proposé qu'à la suite de l'aménagement d'un lotissement, le transfert des voies, équipements et réseaux communs créés par l'aménageur soit encadré et validé par une convention tripartite signée entre la CFD, la commune concernée et l'aménageur.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce modèle de convention de rétrocession des réseaux et voiries, approuve à l'unanimité :

- Les termes de la convention type de transfert dans le domaine public communal et communautaire des voies, équipements et réseaux communs,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention de rétrocession ainsi que tout document nécessaire à l'accomplissement de cette décision.

5/ Travaux:

Affaire n°12 : Convention avec le SYDED relative à l'extension du réseau Basse
 Tension de distribution publique d'électricité au 14 rue de la gare

Bruno Trouttet expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED dans le cadre du projet de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Xavier Marmier. Le coût total est estimé à 28 640 € TTC, financé à 17 760 € par le SYDED et 10 880 € par la commune de Frasne.

Le conseil municipal, après avoir consulté le projet de convention et pris connaissance du plan de budget prévisionnel, approuve à l'unanimité cette proposition.

 Affaire n°13 : Renforcement du Réseau Concédé d'Electricité 21-248 - Rue du Lhotaud.

Pour le chantier cité en objet, nous avons jugé opportun d'étudier le projet en technique souterraine (environ 170m).

Le coût estimatif de ces travaux pour la commune est d'environ 15 000€ HT détaillé comme suit : Travaux de télécommunications 6 000 € HT, Travaux d'éclairage public 9 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du plan de budget prévisionnel, approuve à l'unanimité cette proposition.

• Affaire n°14 : Renforcement du Réseau Concédé d'Electricité - Rue de l'étang et RD9

Pour le chantier cité en objet, nous avons jugé opportun d'étudier le projet en technique souterraine (environ 240m). Le coût estimatif de ces travaux pour la commune est d'environ 26 000€ HT, détaillé comme suit : Travaux de télécommunications 11 000 € HT, Travaux d'éclairage public 15 000 € HT

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du plan de budget prévisionnel, approuve à l'unanimité cette proposition.

6/ Foncier:

 Affaire n°15: Convention de mise à disposition EPF / Commune de Frasne – opération 734: Centre de vacances RATP

Le maire expose au conseil municipal que la commune a sollicité l'EPF pour le portage du centre de vacances, bâtiment sis Clos Deland à Frasne. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et :

- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'EPF afin de voir mis à disposition de la commune les biens sis Clos Deland pour réaliser les diagnostics nécessaires à la réouverture du site en tant qu'ERP et y faire réaliser les éventuels travaux de mises aux normes qui en découleraient.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec l'EPF.

Affaire n°16: Avenant n°3 à la convention opérationnelle - Prolongation de portage de l'Opération 290 – Acquisition de la Maison Rouget

Le présent document modifie la convention opérationnelle et ses avenants éventuels signés entre la collectivité et l'EPF Doubs BFC sur la durée de portage, dans le cadre de l'opération citée ci-dessous

Durée de portage en vigueur après signature du présent avenant :

Date de signature de la convention : 16/03/2015 Date de première acquisition : 16/06/2015

Durée de portage : 120 mois (10 ans)

Date de fin de portage de l'opération : 16/06/2025

Le motif de la demande de prolongation :

La commune envisage une rétrocession prochainement, l'avenant permet de ne pas être gêné par un délai trop court.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

7/ Petite ville de demain :

- Affaire n°17 : Convention cadre pour la revitalisation de la commune de Frasne
 La commune de Frasne s'est engagée dans une démarche de revitalisation et redynamisation. Dans ce cadre, elle bénéficie de deux contractualisations :
 - une avec l'État avec le Programme « Petites Villes de Demain » et la signature d'une convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (cf. délibération n° 4 du 21 novembre 2022) ;
 - une avec la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre de la politique régionale « Centralités Rurales en Région, dite C2R (objet de la présente délibération).

CONSIDERANT que ce règlement permet de bénéficier d'une enveloppe de 500 000 € de la part de la Région Bourgogne Franche Comté, mobilisable afin de cofinancer des opérations en lien avec cette stratégie de revitalisation, dans le respect des critères du règlement régional ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire ou son représentant de procéder aux formalités nécessaires à la validation du projet de convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Frasne avec la région Bourgogne Franche Comté et à la signer.

8/ Questions diverses:

Le maire informe du renouvellement des arrêtés municipaux relatifs à l'interdiction des déjections et divagation d'animaux sur la voie publique, le déneigement des riverains, la réduction de l'éclairage public et l'interdiction d'accès des piétons et de tout véhicule à moteur et à l'accès de tout dispositif produisant de la chaleur, sur les voies d'eau étangs et autres plans d'eau gelé. Ils seront consultables en ligne sur notre site internet : www.frasne.fr

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

André Chretien

Le maire
Philippe Alpy

6/6